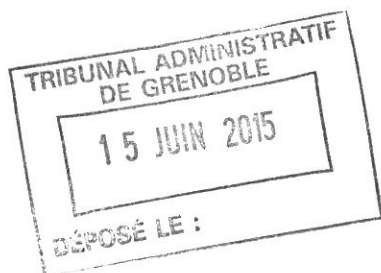


Daniel IBANEZ
La Ville
73800 LES MOLLETES
Téléphone 06 07 74 10 17



Madame Brigitte VIDARD
Présidente
Tribunal Administratif de Grenoble
2 Place de Verdun
Boîte Postale 1135
38022 Grenoble Cedex

Le 2 juin 2015.

Objet : Attribution de compétence dossier Gérard Blondel. Section du contentieux du Conseil d'Etat
DOSSIER REFERENCE CE 389873

Madame la Présidente,

Je fais suite à la réception de l'Ordonnance de la Section du contentieux du Conseil d'Etat jointe à la présente, qui attribue la compétence pour statuer sur notre demande d'annulation de la décision de rejet de notre demande de radiation du commissaire enquêteur Monsieur Gérard Blondel.

Le Conseil d'Etat attribue le dossier au Tribunal Administratif de Grenoble que vous présidez.

Toutefois, Monsieur Gérard Blondel ayant été désigné aux fonctions de commissaire enquêteur pour l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des accès français du Lyon-Turin par décision du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 25 novembre 2011, nous craignons avec Monsieur Noël Communod, que votre Tribunal ne puisse pour les mêmes raisons instruire cette affaire.

C'est la raison pour laquelle, conformément à vos précédentes décisions dans les affaires Pierre Yves Fournoux, Guy Truchet et Philippe Gamen, nous pensons que vous déciderez de renvoyer à nouveau l'attribution de juridiction à la section du contentieux du Conseil d'Etat.

Nous tenions avec Monsieur Communod à vous faire part de notre analyse dès réception, afin que les délais de procédures ne s'en trouvent pas inutilement allongés.

Certain de votre attention et vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.

Daniel IBANEZ